PRASG2CG

REPUBLIQUE DU BENIN
****
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
****

DECRET N°2017- 325 DU 28 JUIN 2017

PORTANT PROMOTION AU GRADE DE CAPITAINE OU DE LIEUTENANT DE VAISSEAU, DE CERTAINS OFFICIERS DES FORCES ARMEES BENINOISES, AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;

Vu l'instruction particulière n°2016-2276/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SA du 08 août 2016 relative aux travaux d'avancement ;

Vu l'Arrêté n°2017-0477/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SP-C/006SGG17 du 28 avril 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour la nomination ou la promotion à divers grades supérieurs, des officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2017 ;

Sur proposition du Président de la République,

D E C R E T E :

Article 1er : Les Officiers dont les noms suivent sont promus au grade de Capitaine ou de Lieutenant de vaisseau, suivant la répartition trimestrielle ci-après :

I. Armée de Terre

1.1. Pour compter du 1er janvier 2017

- Lieutenant **BOTON Abéminaki** ;
- Lieutenant **YOTTO Yokossi Alfred** ;
- Lieutenant **DOS SANTOS Lionel Francis**.

1.2. Pour compter du 1er avril 2017

- Lieutenant AFFOMAI Adolphe Godson ;
- Lieutenant CHOUBADE Ould Phadyle Sad ;
- Lieutenant GANDONOU M. Armand Wilfrid A. ;
- Lieutenant MADEGNAN Tchiobiova Georges ;
- Lieutenant GONGOTCHAME Mawoussi Jérôme ;
- Lieutenant AREKPA Marouf Eric.

1.3. Pour compter du 1er juillet 2017

- Lieutenant IDRISSOU Abdoul Nasser ;
- Lieutenant DJAHUNTA S. Peace Gildas G. ;
- Lieutenant SAGBO G. S. Moïse Samos ;
- Lieutenant HOUNKPE Aimé ;
- Lieutenant LABINTAN Daniel A. Stanislas ;
- Lieutenant BIAOU Martinien ;
- Lieutenant SANNY A. Sylvère Eric ;
- Lieutenant TALON Joël Yanick Charbel ;
- Lieutenant SEDO Kocou Félix.

1.4. Pour compter du 1er octobre 2017

- Lieutenant N'KOUE M'PO Jules ;
- Lieutenant TAWEMA Y. Kounian Sylvestre ;
- Lieutenant BABALOLA K. O. David Amen ;
- Lieutenant MOUSSA ALASSOLE Massaoud ;
- Lieutenant ZOSSOUGBO E. M. C. Josbert ;
- Lieutenant OLOUKOI Chabi Patrice ;

- Lieutenant HOUEDAKOR Koffineau Damien ;
- Lieutenant SINAWONRON BANI Kodo ;
- Lieutenant GNAMMI Solo Justin ;
- Lieutenant IBRAIMA Orou Tori ;
- Lieutenant N'TCHA N'TCHA André ;
- Lieutenant KANDISSOUNON Franck Cédric ;
- Lieutenant AFOMASSE W. Ghilkrist Ulrich.

II. Forces Aériennes

2.1. Pour compter du 1er janvier 2017

Néant

2.2. Pour compter du 1er avril 2017

Néant

2.3. Pour compter du 1er juillet 2017

Néant

2.4. Pour compter du 1er octobre 2017

Lieutenant CHABI Ibrahim

III. Forces Navales

3.1. Pour compter du 1er janvier 2017

Enseigne de vaisseau de 1ère classe MONKOUN Adidodé A. Mickael

3.2. Pour compter du 1er avril 2017

Enseigne de vaisseau de 1ère classe ADANDE Sèmaco Dominique

3.3. Pour compter du 1er juillet 2017

- Enseigne de vaisseau de 1ère classe KEITA Marie-Ange Idrissa ;
- Enseigne de vaisseau de 1ère classe CHOKKI Yves Mongboladji.

3.4. Pour compter du 1er octobre 2017

- Enseigne de vaisseau de 1ère classe LOTSU Déodat Méridith Nelly ;
- Enseigne de vaisseau de 1ère classe FANTODJI Libertie Natacha Viva.

IV. Gendarmerie Nationale

4.1. Pour compter du 1er janvier 2017

- Lieutenant AKOUEGNON Alexandre Afoudji ;
- Lieutenant ASSANI Cassim Adio.

4.2. Pour compter du 1er avril 2017

- Lieutenant MONRA SANRIGUI Yacoubou ;
- Lieutenant AIDOTE Armel Sêminakpon ;
- Lieutenant DA SILVA Shéhou Paolo.

4.3. Pour compter du 1er juillet 2017

- Lieutenant GBIAN Masso Franck ;
- Lieutenant DOVONOU C. Flavien ;
- Lieutenant HAYA Koffi Roberto ;
- Lieutenant SOKOU Donatien ;
- Lieutenant NOUKPOWAKOU Joachim Antoine.

4.4. Pour compter du 1er octobre 2017

- Lieutenant OROU YERIMA Sabi Eric ;
- Lieutenant BIO-SANDA Mohamed ;
- Lieutenant TOGBLE Comlan ;
- Lieutenant ETCHIHA AFOHA Jean-Eudes Conrade ;

- Lieutenant AHOSSI Antoine ;
- Lieutenant TOSSOU Séraphin.

Article 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article3 : Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraine automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

Article 4 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juin 2017

Par le Président de la République

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS: PR/CAB/MIL : 02 – SGG : 02 - AN : 02 – CS : 02 - CC : 02 – CES : 01 – HAAC : 02 – MDN : 04 – MEF : 02–DGGN 02- DOPA 02- DSIA 01- Autres ministères 20 – CEMG 02-CEMAT 02- INTERESSES: 54 – DOSSIERS INTERESSE : 54 - ARCHIVES : 01 - CHRONO : 01 - JORB : 02.